

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**du 12 JUN 2017 à 20 heures 30 en MAIRIE**

**PRESENTS** : J.DUBOUT - E.MARTIN - F.PERRET - C.CAMPO - S.FILOCHE (Adjoints) - A.LECLERE - JM.CHARREAU - E.HEDRICH - N.BLOUQUY - R.MERLEAU - G.ROUMET - D.DEVISCOURT - B. BOULAGNON

**ABSENTS EXCUSES** : P.HEIDELBERGER (procuration à JM. CHARREAU)

**ABSENTS** : P.CURCIO - B. DE BENOIST - JM.JOANNES - C.LATHOUD - R.PERRET

**1 - Nomination du secrétaire de séance.**

E.MARTIN est nommée secrétaire de séance

**2- Approbation du procès-verbal du 15 mai 2017**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**3 – Avenant au bail rural des maraîchers « Gaec du Champ Libre »**

Le maire rappelle au conseil le bail rural signé entre les maraîchers du GAEC « Champ Libre » et la commune de Versonnex, pour une mise à disposition de deux parcelles de terrains dont la première échéance de loyer a été prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin de mettre à jour cette mise à disposition et au vu du développement de l'activité du GAEC, il convient de rédiger un avenant à ce bail qui acte les modifications et précisions suivantes dans son article 1 :

- La commune met à disposition du GAEC Champ Libre, la moitié du local de l'ancien atelier communal, situé Chemin de la commune à Versonnex, pour y entreposer le matériel agricole et les produits de la récolte du GAEC, destinés à la vente. L'autre moitié est utilisée comme lieu de stockage par les services techniques communaux.
- Le GAEC devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour ce local.
- Les frais d'eau et d'électricité du local ainsi que le changement de nom des compteurs y afférents, restent à la charge du GAEC.
- Le local mis à disposition n'est pas un ERP (établissement recevant du public) et devra être considéré uniquement comme local de stockage de matériel et/ou des produits destinés à la vente.

*Délibération : vote oui à l'unanimité pour autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer l'avenant au bail rural.*

**4 – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.**

Le maire rappelle le mail reçu en date du 1<sup>er</sup> juin qui stipule que le 1<sup>er</sup> accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés, ne tenant pas compte du mécanisme de capacité, sera résilié au cours de cette année (cette résiliation ne remet pas en cause le marché subséquent en cours dont la fourniture d'électricité se termine le 31 décembre 2017).

Il précise que la convention existante sera également modifiée en vue d'ouvrir le groupement de commandes à tous les établissements publics, permettant ainsi de faire baisser les coûts de participation des membres, et d'obtenir des prix plus compétitifs auprès des fournisseurs.

Il convient d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer la nouvelle convention dont un exemplaire est joint à la présente note.

*Délibération : vote oui à l'unanimité pour autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention précitée.*

**5 – Campagne d'incitation à la déclaration de résidence**

Le maire demande au conseil son avis sur le courrier reçu du « Pôle Métropolitain du Genevois Français » concernant la campagne d'incitation à la déclaration de résidence, ainsi que sur le document associé.

D.DEVISCOURT s'interroge sur les permis G, et pense qu'il s'agit là d'une mauvaise cible de résidents qui ne concerne que Genève.

Le maire demande au conseil qui serait partant pour s'occuper du ciblage de ces faux résidents, en relevant les plaques d'immatriculation suisses. A.LECLERE et G.ROUMET souhaitent qu'un résumé soit fait dans le bulletin municipal. Il est convenu que la page 6 du PowerPoint présenté, serait insérée.

## **6 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014**

Néant

## **7 - Informations communautaires**

### Commission Tourisme (E.HEDRICH)

Une présentation « Jura/Pays de Gex » a été faite, proposant un tourisme plus élargi y compris l'été. Les offices de tourisme devraient fusionner mais il manque des documents pour finaliser cette fusion. Des circuits VTT et une tyrolienne sont en projets au Col de la Faucille.

### Commission Culture

Pour soutenir des projets culturels, 10 000 € sont prévus. Il s'agit d'un projet ZOOM, pour la 3<sup>ème</sup> semaine d'Août, (courts métrages) et d'un projet JUMP.

### Commission sentiers pédestres (J.DUBOUT)

De nouveaux projets pédestres sont à l'étude, mais avec abandon des anciens sentiers.

### Commission PLUIH (J.DUBOUT)

Concernant le projet de Territoire, il faudra être vigilants, notamment sur les contraintes à donner et inscrire les remarques dans le registre du PLUIH.

## **8 - Commissions communales**

### A) Commission Scolaire (A.LECLERE et C.CAMPO)

- Le 2 juillet aura lieu le Water Run/Color Run, organisé par le CMJ. Le balisage sera à faire.
- Les derniers conseils d'écoles auront lieu très prochainement.
- Une remise en cause des TAP se profile, mais les inspections d'académie n'ont pas encore toutes les données. Si ces TAP devaient être abandonnés en maternelle, nous reviendrions à une semaine de 4 jours. Pour l'école élémentaire, nous restons sur le modèle actuel, sans changement.

### B) Commission Personnel (F.PERRET)

- La commission personnel aura lieu le lundi 26 juin à 20h30.

### C) Commission Animation – Manifestations (E.HEDRICH)

- Le festival Tôt ou T'Arts aura lieu sur Versonnex le jeudi 15 juin devant la salle Pierre Jaques. Les aides sont les bienvenues à 18 h pour l'installation et après les spectacles pour les rangements divers.

### D) Commission Environnement (JM.CHARREAU)

- La prochaine réunion aura lieu le mardi 27 juin

### E) C.C.A.S. (E.MARTIN)

- Le voyage des aînés aura lieu le Samedi 17 juin

### F) Commission Urbanisme (J.DUBOUT)

- Le promoteur doit présenter un nouveau projet sur les terrains PELLETIER/BRUNNER, car le nombre de parkings extérieurs n'est toujours pas respecté.
- Ismaël SYLLA quitte notre collectivité pour rejoindre celle de Chambéry. Il nous a proposé un collègue de Gex qui pourrait assurer une partie des tâches. Le maire propose de se rapprocher des deux communes qui sont également concernées, pour voir s'il est possible de trouver une solution pour conserver cet agent compétent.

### G) Commission Travaux (J.DUBOUT)

- La réfection de la rue de l'Europe débutera le 26 juin. Un sens unique de circulation sera mis en place pendant 15 jours. Une fermeture de la voie est prévue sur quelques tranches horaires, une

affiche sera préparée à cet effet. Puis ce sera la Route de collex-Bossy et plus tardivement la route de Villars Dame.

**9 - Informations diverses**

- Courrier de Mme le Maire de Sauverny concernant le projet OPEN sur Saint Genis Pouilly
- Présentation des 3 projections du trafic routier mettant en évidence les impacts à l'horizon 2022 et 2030 des projets suisses (raversée de la rade et échangeur de Versoix), sur lesquelles on voit clairement que la route de Sauverny devient une voie à grande circulation.

La séance est levée à 21 h 50.

Fait à Versonnex, le 22 juin 2017

Le maire,

Jacques DUBOUT

<b>Prochain conseil : lundi 03 juillet 2017</b>
---